

# L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

## Déclaration du groupe de la coopération

La France possède des territoires dans chaque océan, ce qui lui donne une place stratégique dans le contrôle des mers et de leurs ressources, la deuxième derrière les États-Unis. Pourtant, la France n'est pas la puissance maritime qu'elle pourrait et devrait être. Pour y parvenir, la première condition serait une prise de conscience politique de ce potentiel et cet avis, après celui présenté il y a quelques semaines par Catherine Chabaud, y contribue pleinement.

La mondialisation entraîne une profonde mutation des océans : explosion du trafic commercial maritime, multiplication des acteurs économiques privés et publics, nouvelles menaces qu'elles soient écologiques, liées à la piraterie ou aux trafics illicites. Ces espaces jouent un rôle géopolitique croissant, car les États y exercent leur souveraineté sur les richesses des mers, des sols et des sous-sols. Des pays comme la Chine ont pleinement conscience que la maîtrise des océans est étroitement liée aux besoins croissants des États en matières premières et ressources énergétiques.

Dans ce contexte, l'extension du plateau continental permettrait de constituer un espace majeur pour notre pays dans les domaines stratégique et environnemental. La valorisation des activités marines est, bien sûr, indissociable de la nécessité de la protection de l'environnement pour réduire les risques de pollution et préserver la biodiversité. L'avis met en avant avec justesse l'importance d'identifier et de quantifier les ressources du sol et sous-sol du plateau continental étendu et de développer des programmes de recherche scientifique sur les aires maritimes concernées.

Les enjeux stratégiques, économiques et environnementaux, liés à la demande d'extension du plateau continental, sont considérables et le groupe de la coopération partage l'ambition et le volontarisme de l'avis. Nous avons particulièrement apprécié l'équilibre dans les recommandations entre la dimension économique, la prise en compte des attentes des populations d'outre-mer, et les préoccupations environnementales.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.